

Titre Professionnel de conducteur de transport en commun sur route

Le Titre professionnel de Conducteur de transport en commun sur route (niveau 3), délivré par le **Ministère du Travail**, permet l'obtention par équivalence du permis de conduire catégorie D, de la qualification initiale de Conducteur routier de voyageurs, et donc de la Carte de Qualification de Conducteur.

Code France compétences :RNCP 37878

Certificateur MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Date d'enregistrement 20-07-2023

OBJECTIFS

• Être capable de réaliser en sécurité le transport de personnes sur route avec un véhicule de transport en commun de plus de 9 places assises (y compris le conducteur) et réussir les épreuves pour obtenir le titre professionnel permettant d'accéder au métier de conducteur routier transport de voyageurs.

DURÉE DE FORMATION

399h (candidat non titulaire du permis D)

315h (candidat titulaire du permis D)

PUBLIC CONCERNE ET PRÉ-REQUIS

*Toute personne qui souhaite :
Exercer le métier de Conducteur(trice) de transport en commun, tourisme, grand tourisme, scolaire...
Travailler au Service exploitation d'une entreprise de transport en commun
Contrôleur en transport de voyageur

*Titulaires du permis B en cours de validité – ou titulaire permis D
Agés d'au moins 21 ans le premier jour de la session d'examen. « Toutefois, pour les véhicules conduits exclusivement sur le territoire national, cet âge est ramené à 20 ans. Il est abaissé à 18 ans lorsque ces véhicules sont conduits exclusivement sur le territoire national et à condition qu'ils circulent sans passager ou que le conducteur exécute des services réguliers dont le parcours de ligne ne dépasse pas cinquante kilomètres » (Décret no 2021-542 du 30 avril 2021)
Aptitude médicale conformément au décret n°2012-886 du 17 juillet 2012

DESRIPTIF

Le Conducteur de transport en commun sur route conduit un autocar d'une capacité supérieure à 9 places (y compris le conducteur) afin d'assurer le transport de personnes dans des conditions optimales de sécurité, de confort et de service à la clientèle.

PROGRAMME

Conforme au REAC Référentiel Emploi Activités Compétence

Compétence 1 :

Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun.

- Appliquer la réglementation routière : code de la route

Compétence 2 :

Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun.

- Sécurité routière, manœuvre hors circulation et conduite en circulation de jour comme de nuit, et intempéries.
- Conduite économique et rationnelle, la circulation avec les autres usagers
- Connaissance du véhicule et du transport de voyageurs : Les différents types de véhicules, les poids et gabarits des véhicules, les nouvelles technologies, les différents types de transport et leurs organisations
- La Réglementation Sociale nationale urbaine et interurbaine
- La Réglementation Sociale Européenne -le chronotachygraphe, les instances de contrôle et de régulation, les documents obligatoires

Compétence 3 :

Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun. Les missions du conducteur :

- Accueil des passagers et prise en charge de leurs bagages
- Prise en charge et contrôle du véhicule et des équipements nécessaires

Compétence 4 :

Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun.

- L'accueil et l'information aux clients, la prise en charge de passagers à mobilité réduite, l'accueil de personnes ...

Compétences 5 :

Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun.

- Gestion des conflits

Compétences 6 :

Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun.

- Les différents types de lignes, les manœuvres, la gestion des incidents et accidents, les tunnels et passages à niveau, la sécurité, l'hygiène de vie du conducteur...

Compétences transversales de l'emploi :

Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité.

Contribuer à l'amélioration de la qualité de service.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentiel : Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, études de cas, mises en situation professionnelles reconstituées
Aires d'évolution spécialement aménagées
Véhicules écoles
Salle équipée d'un ensemble multimédia

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Suivi :

Feuilles de présence émargées par les stagiaires
Certificat de réalisation
Attestation de fin de formation

Évaluation et validation :

Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz,
Réalisation d'un DOSSIER PROFESSIONNEL pour chaque stagiaire
Certificat SST
Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen (jury de professionnels-) et obtention du titre professionnel de conducteur de transport en commun sur route , un seul bloc de compétence.

Par équivalence : Obtention

- du permis D
- de la Carte de Qualification Conducteur

Passerelle : pas de lien

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Délai minimal de 3 semaines
Validation sur étude de dossier

SUITE PARCOURS

Permis DE
TP exploitant régulateur en transport routier de voyageurs

ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre centre de formation répond aux besoins d'accessibilité liés à la norme ERP.
La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap
Un référent handicap est à votre écoute pour sécuriser votre parcours de formation en collaboration avec les partenaires professionnels (Cap Emploi, AGEFIPH ...)

TARIFS

Voir proposition

Référents pédagogiques

Rodolphe DUCLA – Patrick BARRERE

Session de Validation du Titre Professionnel Conducteur(trice) conducteur de transport en commun sur route

DETAIL DES EPREUVES

EPREUVES ANTICIPEES SE DEROULANT AU COURS DE LA FORMATION :

Le questionnaire professionnel (Epreuve Théorique Générale - ETG)

Durée : 2h

Mise en situation professionnelle n°1: prise en charge du véhicule (temps 1) -durée 30 mn et conduite (temps 2) durée 1 h
Les épreuves temps 1 (avec le jury) et temps 2 (en présence d'un inspecteur du permis de conduire et d'un membre du jury) se déroulent à l'issue d'une durée de formation d'au moins 175 heures. Elles se terminent, hors rattrapage de l'épreuve de la mise en situation n°1 temps 2 (conduite), avant la 280e heure de formation

EPREUVES SE DEROULANT LORS DE LA SESSION FINALE DEVANT UN JURY

•Mise en situation professionnelle n°2 : « Réalisation d'une opération de transport » (2 h 15 min) à partir d'une étude de cas

Entretien Technique : L'entretien technique se déroule immédiatement après la mise en situation professionnelle n°2 (00h 40 min)

Entretien final 00 h 20 min

Nota : Pour les candidats titulaires du permis D les évaluations de mise en situation professionnelles n°1 ont lieu en présence du jury sans la présence de l'expert

Taux de présentation à l'examen 1^{er} semestre 2024 : 100%
Taux d'obtention de la certification 1^{er} semestre 2024 : 77%

DEBOUCHES

Conducteur d'autobus ou d'autocar affecté à des services réguliers urbains, interurbains, départementaux, régionaux, services librement organisés (SLO) et internationaux
Conducteur en période scolaire (CPS)
Conducteur de navettes de gares, d'aéroports ou de personnel d'entreprises ainsi que du transport à la demande (TAD)
Conducteur accompagnateur de personnes à mobilité réduite
Machinistes receveurs, Conducteur receveur
Conducteur de petit train touristique....

Taux d'insertion global à 6 mois (2021) : 84%
Taux d'insertion dans le métier visée, à 6 mois (2021) : 80 %



Contactez-nous !

ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS :
05.64.250.850
Corinne AMODRU / Nadine TISNÉS
commercial@bp-formations.com

Votre conseillère de formation
Johanna DARZEINS
Mobile : 06 59 87 22 55
Email : johanna@bp-formation.com



Découvrez nos taux de réussite et de satisfaction stagiaires sur
<https://bearnpyreneesformation.com/>